

TERRES D'ARGENTAN INTERCO	CONSEIL COMMUNAUTAIRE D'INSTALLATION
Département de l'Orne	Procès-verbal Séance du 16 avril 2026

Le seize avril deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique au hall du champ de foire d'Argentan.

Monsieur Roger RUPPERT, doyen d'âge, a été déclaré Président.

Monsieur Antoine BRILLET a été élu secrétaire de séance.

Présents en tant que titulaires : ALEXANDRE Anne-Sophie ; ALLAIS Florentin ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARBIER Philippe ; BARILLER Émeric ; BEAUVAIS Philippe ; BELGRAND Manon ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre ; BRILLET Antoine ; CHABAT-COURREDE Claude ; CHAMRANI Chayma ; CHOQUET Brigitte ; CLAEYS Patrick ; CLÉREMBEAUX Thierry ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; DALICHOUX Catherine ; DELABASLE Stanislas ; DESNOUES Richard ; De STOPPELEIRE ; DOMET Evelyne ; DROUIN Jacques ; EUDE Régis ; FLOUVAT Emmanuel ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine ; FOURNIER Rénald ; GARNIER Philippe ; GASSEAU Brigitte ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy ; JAUMET Laurence ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAMOTHE Patrick ; LEBRETON Vincent ; LECHERBONNIER Louis ; LÉGER Grégoire ; LEPLAT Marie-Laure ; LEROUX Jean-Pierre ; LESEUR Jacques ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud ; MESSAGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; SOCKEEL Didier ; TERNYNCK Isabelle ; TOUSSAINT Philippe ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERNETTE Laurianne ; VERRIER Patrice ; VIEL Gérard.

Excusés : BARDIN Franck (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel) ; DUBOIS Aline (pouvoir à MÉNARD Arnaud) ; EUDE Marion (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; LAURENT Stessy (pouvoir à MOREL Angélique) ; LEVEAU Mickaël (pouvoir à HOULLIER Karim).

En exercice : 81	Quorum : 41	Présents : 76	Pouvoirs : 5	Votants : 81
------------------	-------------	---------------	--------------	--------------

L'assemblée étant légalement constituée, Monsieur Roger RUPPERT ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CC-2026-081	Élection du Président
CC-2026-082	Détermination du nombre de vice-présidents
CC-2026-083	Élection des vice-présidents
LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL	

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Roger RUPPERT

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de doyen de cette assemblée, je suis amené à ouvrir cette réunion en installant le nouveau conseil communautaire.

Avant que nous ne passions au premier point de l'ordre du jour, à savoir l'élection du président, je vous précise que vous avez sur vos tables plusieurs documents, à savoir :

- *Un formulaire de renseignements administratifs*
- *Un formulaire de droit à l'image*
- *Un questionnaire pour une formation à l'utilisation des tablettes IPAD qui vous seront remises tout à l'heure.*

Ils sont à compléter et à nous remettre en fin de séance.

CC-2026-081	Élection du Président
--------------------	------------------------------

Monsieur Roger RUPPERT

S'agissant de l'élection du président, je vous rappelle avant tout les dispositions prévues aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du code général des collectivités

- *Le président est élu parmi les membres du conseil ;*
- *Le président est élu au scrutin secret à la majorité absolue ;*
- *Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;*
- *En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu.*

Pour assurer la bonne tenue de ce scrutin, voici quelles en seront les modalités d'organisation :

Des bulletins de vote ont été déposés sur votre table. Ils vont servir tout au long de la séance.

Pour l'élection du président, une enveloppe va vous être remise. Les délégués ayant procuration recevront une deuxième enveloppe.

De façon à avoir un flux continu, je vous propose d'aller voter rang par rang, en commençant par le fond.

Pour procéder aux opérations de dépouillement, je propose que nous désignions parmi nous deux assesseurs. Qui veut bien assurer cette fonction ?

Madame Catherine GEOFFROY et Monsieur Pierre COUPRIT

Nous voulons bien assurer cette fonction.

Monsieur Roger RUPPERT

Je vous remercie.

Monsieur Roger RUPPERT

J'en viens donc à vous poser cette question ?

Y a-t-il, parmi nous, des candidats à la présidence de Terres d'Argentan Interco ?

Monsieur Emmanuel FLOUVAT

Je suis candidat à la présidence.

Monsieur Roger RUPPERT

Y a-t-il d'autres candidats ? Nous prenons donc acte de cette candidature.

Je vous invite par conséquent à voter en mettant le nom de famille du candidat sur votre bulletin.

Résultat du scrutin

Nombre de bulletins	81
Bulletins blancs	13
Bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	68
Majorité absolue requise	35

La majorité absolue ayant été atteinte à l'issue de ce tour de scrutin, Monsieur Emmanuel FLOUVAT est officiellement élu Président de Terres d'Argentan Interco.

Applaudissements

Je lui cède donc la place et la parole pour qu'il préside le reste de cette réunion.

CC-2026-082	Détermination du nombre de vice-présidents
--------------------	---

Monsieur le Président

Bonsoir à tous et à toutes,

C'est pour moi une immense fierté après avoir remporté la mairie d'Argentan. L'interco me tenait à cœur notamment au niveau du développement économique du territoire car pour moi, c'est l'avenir du territoire.

Une grande fierté aussi de me retrouver ce soir avec mon ancien et premier patron à la MIC, Roger RUPPERT. C'est une personne qui a ouvert la voie à beaucoup de gens et à moi-même. Il nous a appris le travail, la rigueur. Merci Roger, vous avez été d'une grande influence dans ma vie.

Terres d'Argentan Interco, c'est un beau territoire. Je suis allé à la rencontre de quasiment tout le monde. J'ai rencontré des personnes étonnantes. J'aime rire et avec la plupart des personnes que j'ai rencontrées sur le territoire, cela a été le cas. Nous avons parlé d'avenir et ce soir, il n'y a pas débat encore une fois.

Votre confiance m'honore et j'espère que nous allons tous travailler ensemble rapidement pour faire de Terres d'Argentan un grand et beau territoire car il le mérite.

Je vous propose maintenant de délibérer sur le nombre de vice-présidents.

Les articles L.5211-1, L.5211-2 et L.5211-10 du code général des collectivités territoriales précise que le conseil communautaire détermine le nombre des vice-présidents, sans que ce nombre ne puisse excéder 20 % de l'effectif légal du conseil communautaire, ni être supérieur à 15.

En l'occurrence, je vous propose de fixer à 10 le nombre de vice-présidents.

*Y a-t-il des questions ou des remarques ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?
Je vous remercie. La délibération est adoptée.*

Monsieur le Président

Pour terminer la mise en place de l'exécutif de notre communauté de communes, nous allons procéder à l'élection des vice-présidents.

Je vous rappelle qu'il s'agit d'un scrutin uninominal, ce qui signifie que chaque vice-président doit faire l'objet d'une élection spécifique.

Chaque vice-président est élu au scrutin secret et à la majorité des membres. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Vous disposez sur vos tables de bulletins de vote. Afin de gagner du temps, il vous est proposé cette fois-ci de ne pas vous déplacer. Des agents vont passer vous remettre une enveloppe puis l'un d'entre eux va passer avec l'urne pour recueillir vos votes, puis la remettra aux assesseurs pour le décompte et le dépouillement.

Même si ce vote est personnel, je souhaite vous présenter et vous proposer une liste de 10 vice-présidents ainsi que les délégations correspondantes, à savoir :

Rang	Nom	Délégations
1 ^{er} VP	Christophe BEUCHER	Finances
2 ^{ème} VP	Gérard VIEL	Infrastructures, voirie, éclairage public
3 ^{ème} VP	Boris MADEC	Urbanisme, gens du voyage
4 ^{ème} VP	Didier SOCKEEL	Cycle de l'eau
5 ^{ème} VP	Vincent LEBRETON	Tourisme et patrimoine
6 ^{ème} VP	Florentin ALLAIS	Agriculture et PAT
7 ^{ème} VP	Laurence JAUMET	Education - Scolaire
8 ^{ème} VP	Brigitte CHOQUET	Culture – Equipements communautaires
9 ^{ème} VP	Philippe BARBIER	Mobilité et développement durable
10 ^{ème} VP	Brigitte GASSEAU	Administration et numérique

Nous allons donc procéder à l'élection du 1^{er} vice-président (finances)

Christophe BEUCHER est donc candidat, y a-t-il d'autres candidats ?

Nous prenons acte de cette candidature. Je vous invite par conséquent à voter.

Monsieur Alain LOLIVIER

Est-il possible que Monsieur BEUCHER se présente, ainsi que les autres candidats ? Je vous remercie.

Monsieur le Président

Oui bien sûr.

Monsieur Christophe BEUCHER

Bonsoir à toutes et à tous,

Je suis le Maire du Pin-au-Haras depuis 2020. Dans le civil, je suis directeur d'agence d'une banque normande de proximité. Je me présente comme vice-président aux finances. Auparavant, je faisais partie de la commission des finances de l'ancienne équipe. Je souhaite travailler avec les élus communautaires. Vous êtes tous bienvenus à cette commission.

L'objectif, c'est de travailler tous ensemble avec bien entendu les services de l'interco, pour échanger et notamment pour prendre des décisions sur des sujets importants, que ce soit en conseil communautaire ou en conférence des maires.

Nous travaillerons également sur le PPI, pour étudier les priorités. Le but est d'échanger et travailler en collaboration. Toutes les idées seront les bienvenues.

Applaudissements

Monsieur le Président

Je vous invite maintenant à voter.

Résultat du scrutin

Nombre de bulletins	81
Bulletins blancs	10
Bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	71
Majorité absolue requise	36

Monsieur Christophe BEUCHER ayant obtenu la majorité des suffrages, il est élu et proclamé 1er vice-président. Si vous voulez bien nous rejoindre.

Nous allons procéder à l'élection du 2^{ème} vice-président (Infrastructures, voirie, éclairage public)

Gérard VIEL est donc candidat, y a-t-il d'autres candidats ?

Nous prenons acte de cette candidature. Gérard, si vous voulez bien vous présenter.

Monsieur Gérard VIEL

Bonsoir à tous,

Je suis retraité. J'étais responsable territorial à la DDE. Pendant 6 ans, j'ai assumé les compétences « Voirie, Éclairages publics et Bâtiments ».

Sur l'effacement des réseaux et de l'éclairage public : je continuerai à mettre en LED le reste du parc de candélabres. Aujourd'hui, 50 % du parc est en LED et l'économie est de 30 %.

Concernant l'effacement des réseaux, il existe un programme avec ENEDIS sur une période de 4 ans. Mettre en place de la gestion 4G à distance, pilotage de l'éclairage à distance, évitant l'intervention et le déplacement d'un agent pour le réglage des horloges. Tout sera centralisé.

Sur les bâtiments communautaires, aujourd'hui 3 écoles sont en construction, en réhabilitation et en cours d'achèvement. Il s'agit de :

- *l'école de Nécy, qui est terminée depuis juillet 2025,*
- *L'école de la Vallée d'Auge « Kolinka » qui sera terminée en mai 2026,*
- *Et l'école de Fel-Chambois dont la fin des travaux est programmée pour septembre.*

J'ai pu suivre également les ateliers-relais dans la zone Actival.

Dans ce mandat, il faudra prendre en compte les demandes faites pour la création de Pôle de santé, sur Trun, Rânes et Argentan (qui est en cours).

Pour le centre de loisirs à Écouché-les-Vallées, il faudra établir un programme et planifier en études plus de financement mais également pour les réhabilitations du Centre aquatique et la Médiathèque d'Argentan, sans oublier les bâtiments scolaires de l'intercommunalité.

Terres d'Argentan Interco a en charge 800 km de voies et de rues, 25 km sont renouvelés en moyenne par an, nous sommes loin des 70 km de renouvellement préconisés par an. Les conséquences sont des nids de poule, de plus en plus fréquents et qui mettent en danger la sécurité des usagers (cycles, motos, patinettes électriques) et les véhicules. En cas d'accident grave, la responsabilité du Maire et du Président peut être engagées.

Concernant le budget du PPI 2026, 16 % sont consacrés à l'entretien de la voirie et aux ouvrages d'art, fonds de concours des communes inclus. Un effort financier important devra être fait sur ce chapitre.

Je vous propose également de continuer à travailler en commission et sous-commission par secteur représentatif, facilitant ainsi la communication et la programmation des travaux.

La mise en place d'un outil IA a permis le relevé des voiries et la cartographie peut être mise à la disposition des communes.

Lorsque le règlement de la voirie sera terminé, il sera distribué à tous les élus. Une véritable bible sur le suivi sur la gestion du domaine public et des travaux des entreprises et concessionnaires.

Nous avons aujourd'hui un service avec du personnel compétent, apte à faire des études ou avant-projets suite aux demandes des communes et de la ville d'Argentan.

Enfin, il reste des demandes d'aménagement sécuritaires en agglomération comme pour Occagnes, Rânes, Écouché, Exmes...

Voilà un programme de 6 ans ambitieux. Je sollicite donc, chers collègues, de votre part votre confiance pour ce nouveau mandat.

Applaudissements

Monsieur le Président

Je vous invite à voter.

Résultat du scrutin

Nombre de bulletins	81
Bulletins blancs	9
Bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	72
Majorité absolue requise	37

Monsieur le Président

Monsieur Gérard VIEL ayant obtenu la majorité des suffrages, il est élu et proclamé 1er vice-président. Si vous voulez bien nous rejoindre.

Nous allons procéder maintenant à l'élection du 3^{ème} vice-président (Urbanisme, gens du voyage).

Boris MADEC est donc candidat, y a-t-il d'autres candidatures ?

Nous prenons acte de cette candidature. Boris, si vous voulez bien vous présenter.

Monsieur Boris MADEC

Je vais être un peu plus bref que Gérard. Je suis adjoint au maire de Gouffern-en-Auge en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire depuis 2020.

L'idée est d'étudier les dossiers avec bienveillance tout en garantissant la sécurité juridique des actes que nous allons émettre sur l'ensemble du territoire pour tout ce qui est permis de construire, déclarations préalables ... nous trouverons des solutions lorsque cela sera possible de façon à faire avancer le territoire via les projets que nous pourrons monter.

Applaudissements

Monsieur le Président

Je vous invite maintenant à voter.

Résultat du scrutin

Nombre de bulletins	81
Bulletins blancs	20
Bulletin nul	1
Suffrages exprimés	60
Majorité absolue requise	31

Monsieur Boris MADEC ayant obtenu la majorité des suffrages, il est élu et proclamé 3^{ème} vice-président. Si vous voulez bien nous rejoindre.

Procédons maintenant à l'élection du 4^{ème} vice-président (cycle de l'eau).

Didier SOCKEEL est donc candidat, y en a-t-il d'autres ? Nous prenons acte de cette candidature.

Monsieur SOCKEEL, merci de vous présenter.

Monsieur Didier SOCKEEL

Bonsoir,

Je suis le Maire de Mont-Ormel et retraité de la DREAL et de la Préfecture de Lille. Maintenant, je vais découvrir une nouvelle équipe et voir ce qu'il est possible de faire sur le territoire. Merci.

Applaudissements

Monsieur le Président

Je vous invite maintenant à voter.

Résultat du scrutin

Nombre de bulletins	81
Bulletins blancs	21
Bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	60
Majorité absolue requise	31

Monsieur le Président

Monsieur Didier SOCKEEL ayant obtenu la majorité des suffrages, il est élu et proclamé 4^{ème} vice-président. Si vous voulez bien nous rejoindre.

Nous allons procéder à l'élection du 5^{ème} vice-président (Tourisme et patrimoine).

Vincent LEBRETON est donc candidat, y en a-t-il d'autres ?

Nous prenons acte de cette candidature.

Monsieur LEBRETON, je vous laisse la parole.

Monsieur Vincent LEBRETON

Bonsoir à tous,

Nouvellement élu Maire de Trun, mais élu depuis quelques années, car j'ai commencé comme conseiller municipal puis premier adjoint. Je suis directeur de la Maison Familial de Trun et d'Argentan. Je suis conscient des enjeux de l'attractivité du territoire, c'est pourquoi je souhaite m'engager sur ces sujets que sont le tourisme et le patrimoine et travailler en équipe avec les élus des communes rurales. Vous dire, également, qu'il faut venir sur notre territoire, non pas par obligation, mais par conviction. Merci.

Applaudissements

Monsieur le Président

Je vous invite maintenant à voter.

Résultat du scrutin

Nombre de bulletins	81
Bulletins blancs	7
Bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	74
Majorité absolue requise	38

Monsieur Vincent LEBRETON ayant obtenu la majorité des suffrages, il est élu et proclamé 5^{ème} vice-président. Si vous voulez bien nous rejoindre.

Nous continuons avec l'élection du 6^{ème} vice-président (Agriculture et Projet alimentaire territorial)

Monsieur Florentin ALLAIS est donc candidat, y en a-t-il d'autres ?

Nous prenons acte de cette candidature. Florentin, je vous laisse également vous présenter.

Monsieur Florentin ALLAIS

J'ai été récemment élu Maire de la commune de Ri et je suis agriculteur. C'est d'ailleurs pour cette raison que j'ai accepté la proposition de Monsieur FLOUVAT.

Il y aura beaucoup de sujets à aborder. Les principaux seront le développement du projet d'alimentation du territoire, créer de la valeur sur le territoire, produire et consommer localement et répondre aux attentes de la société et essayer d'embellir l'image du territoire via l'agriculture. Merci.

Applaudissements

Je vous invite maintenant à voter.

Résultat du scrutin

Nombre de bulletins	81
Bulletins blancs	13
Bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	68
Majorité absolue requise	35

Monsieur Florentin ALLAIS ayant obtenu la majorité des suffrages, il est élu et proclamé 6^{ème} vice-président. Si vous voulez bien nous rejoindre.

Nous allons procéder à l'élection du 7^{ème} vice-président (Éducation - Scolaire).

Laurence JAUMET est donc candidate, y en a-t-il d'autres ?

Nous prenons acte de cette candidature. Madame JAUMET je vous laisse la parole.

Madame Laurence JAUMET

Bonsoir à tous,

Nouvellement élue à la mairie d'Argentan. Je suis cheffe d'établissement depuis plus de 30 ans. Si je suis élue ce soir, j'aurais à cœur de défendre les écoles du territoire. Merci.

Applaudissements

Monsieur le Président

Je vous invite maintenant à voter.

Résultat du scrutin

Nombre de bulletins	81
Bulletins blancs	14
Bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	67
Majorité absolue requise	34

Madame Laurence JAUMET ayant obtenu la majorité des suffrages, elle est élue et proclamée 7^{ème} vice-présidente. Si vous voulez bien nous rejoindre.

Nous allons procéder à l'élection du 8^{ème} vice-président (Culture – Équipements communautaires).

Brigitte CHOQUET est donc candidate, y en a-t-il d'autres ? Nous prenons acte de cette candidature.

Brigitte, si vous voulez bien, également, vous présenter.

Madame Brigitte CHOQUET

Bonsoir à tous,

Je suis élue sur Argentan et je me présente pour cette vice-présidence car c'est celle que j'avais déjà lors de la mandature précédente. J'ai pris plaisir à travailler avec les personnes responsables et j'ai également eu le plaisir d'engager un certain nombre d'activités et d'actions. Elles ont permis de voir les structures se développer et se transformer. Je vous propose de me permettre de continuer et d'étendre ces actions sur l'ensemble du territoire. Merci.

Applaudissements

Monsieur le Président

Je vous invite maintenant à voter.

Résultat du scrutin

Nombre de bulletins	81
Bulletins blancs	12
Bulletins nuls	1
Suffrages exprimés	68
Majorité absolue requise	35

Madame Brigitte CHOQUET ayant obtenu la majorité des suffrages, elle est élue et proclamée 8^{ème} vice-présidente. Si vous voulez bien nous rejoindre.

Nous allons procéder à l'élection du 9^{ème} vice-président (Mobilité et Développement durable).

Philippe BARBIER est donc candidat, y en a-t-il d'autres ? Nous prenons acte de cette candidature.

Philippe, je vous laisse vous présenter.

Monsieur Philippe BARBIER

Bonsoir,

Je suis le Maire d'Occagnes et auparavant, conseiller municipal pendant 6 ans. Je suis issu du monde du transport, transport voyageur pour commencer puis transport routier. J'ai été actif au niveau national sur les conventions collectives. J'ai toujours œuvré dans le sens du salariat, mais aussi dans les entreprises. D'ailleurs, les entreprises dans lesquelles j'ai exercé sont toujours localement présentes comme par exemple « Le Calvez Surgelés » qui a été racheté par le « groupe Perrenot » et les « Transports Verney » qui ont disparu mais qui ont été rachetés par « Véolia ».

Ma carrière a toujours été axée sur le transport après un engagement militaire où j'ai été moniteur auto-école. Je sollicite donc cette vice-présidence auprès de vous. Merci.

Applaudissements

Monsieur le Président

Je vous invite maintenant à voter.

Résultat du scrutin

Nombre de bulletins	81
Bulletins blancs	14
Bulletin nul	1
Suffrages exprimés	66
Majorité absolue requise	34

Monsieur Philippe BARBIER ayant obtenu la majorité des suffrages, il est élu et proclamé 9^{ème} vice-président. Si vous voulez bien nous rejoindre.

Et, enfin nous allons procéder à l'élection du 10^{ème} vice-président (Administration et numérique).

Brigitte GASSEAU est donc candidat, y en a-t-il d'autres ? Nous prenons acte de cette candidature.

Brigitte, si vous voulez bien vous présenter.

Madame Brigitte GASSEAU

Mes chers collègues, bonsoir.

Je suis Maire de Sévigny, ex vice-présidente à l'administration générale, aux ressources humaines, à la communication et au numérique. Si j'ai finalement décidé de vous demander de poursuivre cette mission, c'est parce que j'ai beaucoup travaillé sur les services communs et la mutualisation. Je pense que pour la mutualisation, il est désormais temps de l'étendre au niveau des communes rurales. Nous avons au sein de nos petites communes des besoins importants notamment au travers des prestations de services ou des groupements de commandes.

Ce que je vous propose aujourd'hui, c'est de mettre à profit mon expérience comme j'ai pu le faire à travers le déploiement de la fibre et l'application intra-muros, pour que nos petites communes soient représentées et si vous en êtes d'accord, je me fais fort de vous représenter.

Applaudissements

Monsieur le Président

Je vous invite maintenant à voter pour cette dernière vice-présidence.

Résultat du scrutin

Nombre de bulletins	81
Bulletins blancs	27
Bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	54
Majorité absolue requise	28

Madame Brigitte GASSEAU ayant obtenu la majorité des suffrages, elle est élue et proclamée 10^{ème} vice-présidente. Si vous voulez bien nous rejoindre.

Lecture de la Charte de l' élu local

Monsieur le Président

Chacun d'entre vous l'a déjà vécu au sein de son conseil municipal. Toutefois, le code général des collectivités territoriales précise que lors de la première réunion du conseil communautaire, immédiatement après l'élection du Président et des vice-présidents, le Président donne lecture de la charte de l' élu local mentionnée à l'article L.1111-12.

De même, le Président remet aux conseillers communautaires une copie :

- *De la charte de l' élu local et*
- *Des dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux conditions d'exercice des mandats municipaux, auxquelles il est renvoyé en grande partie par l'article L.5214-8 relatif au conseil communautaire.*

Ce dernier document, vous l'avez eu dans votre dossier de séance et vous aurez tout le temps d'en prendre connaissance.

Quant à la Charte, nous allons donc en faire une lecture commune :

Article L.1111-12

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi, ainsi que les élus des arrondissements de la Ville de Paris et des communes de Lyon et Marseille.

Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres.

Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L. 1111-13 et L. 1111-14. **Ces dispositions constituent la charte de l' élu local.**

Article L.1111-13

Dans l'exercice de son mandat, l' élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L' élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

Article L.1111-14

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.

Fin de séance

Monsieur le Président

Nous avons épuisé l'ordre du jour de cette séance d'installation du conseil communautaire. Je tiens à vous apporter plusieurs informations :

Tout d'abord, le prochain conseil communautaire aura lieu mercredi 29 avril, à 19H00, à l'Hôtel de ville d'Argentan, salle Rotenburg. Nous aurons alors à prendre encore quelques délibérations d'organisation mais déjà, des sujets de fond devront être abordés.

Vous avez donc sur vos tables une convention de mise à disposition d'une tablette. Vous allez pouvoir la remettre aux agents désignés en début de séance. En échange, vous allez recevoir une tablette IPAD, qui vous permettra, pour la suite, de recevoir, consulter et conserver les dossiers de conseil.

Dans la mesure où les dossiers de séance ne seront envoyés que par voie dématérialisée, il est important et normal que nous vous mettions à disposition un outil pour lire ces documents.

En cette fin de séance, il vous est également proposé, à vous les élus, une séance photo. Elle aura lieu ici, sur votre gauche. C'est un passage obligatoire !

Enfin, je voudrais remercier toutes les équipes qui ont organisé cette séance notamment :

- l'équipe de la direction générale, qui se trouve derrière moi,*
- l'équipe qui filme, la sonorisation,*
- et l'équipe qui nous a préparé le verre de l'amitié avec des produits locaux.*

Merci à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le secrétaire de séance,

Antoine BRILLET



Le Président,

Emmanuel FLOJVAT

